



Au prix de votre séjour dans cet établissement s'ajoute une taxe de séjour perçue par l'hébergeur pour le compte du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement des Combrailles (SMADC). Cette taxe est fonction de la catégorie d'hébergement et du nombre de personnes y séjournant.

Tourist tax will be added to the price of your stay. This will be collected by the establishment in which you are staying on behalf of the Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement des Combrailles (SMADC). This tax is based on the type of accommodation and the number of people staying.

TARIFS DE LA TAXE DE SEJOUR / RATES OF TOURIST TAX

Par personne et par jour / Per person and per day

Catégories d'hébergement	Tarifs 2019	Catégories d'hébergement	Tarifs 2019
Palaces	4,00 €	Hôtels, résidences de tourisme et meublés 1 étoile et chambres d'hôtes	0,80 €
Hôtels, résidences de tourisme et meublés 5 étoiles	3,00 €	Terrains de camping et caravanage 3,4 et 5 étoiles ou de caractéristiques équivalentes, aires de camping-cars et parcs de stationnement par tranche de 24 H	0,60 €
Hôtels, résidences de tourisme et meublés 4 étoiles	2,00 €	Terrains de camping et caravanage 1 et 2 étoiles ou de caractéristiques équivalentes et les non classés	0,20 €
Hôtels, résidences de tourisme et meublés 3 étoiles	1,30 €	Tous hébergements en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air	5% par personne et par nuit
Hôtels, résidences de tourisme et meublés 2 étoiles	0,90 €		

CONDITIONS D'EXONERATION / CONDITIONS FOR EXEMPTION

Sont exemptés de la taxe, selon l'article L. 2333-31 du CGCT :

- Les personnes mineures (moins de 18 ans)
- Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune
- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire
- Les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à un montant fixé par une délibération du conseil municipal

Are exempt from tax under sections L. 2333-31 of CGCT :

- Children under 18 years old
- People working for a season for the municipality
- People who benefit an emergency accommodation
- People living in an accommodation with a rent less than the municipality fix

SMADC

Maison des Combrailles - 2 Place Raymond Gauvin - 63390 ST-GERVAIS-D'Auvergne

Tél. : 04 73 85 82 08 - combrailles@taxesejour.fr - combrailles.taxesejour.fr